

Kommission für Weiter- und Fortbildung KWFB
Commission pour la formation postgraduée et continue CFPC

Fortbildungskommission
Commission pour la formation continue
Präsident/Président : Dr. med. Bruno Rhiner

SGKJPP
Schweizerische Gesellschaft für Kinder- und
Jugendpsychiatrie und -psychotherapie

SSPPEA
Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie
d'Enfants et d'Adolescents

SSPIA
Società Svizzera di Psichiatria e Psicoterapia
Infantile e dell' Adolescenza

PSY & YSSA

Aide-mémoire à l'adresse des organisateurs de manifestations de formation continue

Pour la formation continue dans les spécialités psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, les manifestations sont **reconnues automatiquement** lorsqu'elles sont proposées par les organisateurs suivants (programme de formation continue, chiffre 3.2.2) :

a) Manifestations de formation continue officielles de la SSPPEA et de la SSPP, comme p. ex. le Congrès annuel
b) Manifestations de formation continue officielles des sociétés régionales/cantoniales ou groupes pour la psychiatrie et la psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
c) Manifestations de formation continue officielles des établissements de formation continue pour la psychiatrie et la psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent reconnus par la FMH dont la formation continue s'adresse explicitement aux psychiatres de l'enfant et de l'adolescent
d) Manifestations de formation continue officielles sur des thèmes de la psychiatrie et la psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, organisées par des sociétés de discipline médicale pour la psychiatrie et la psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent nationales ou reconnues internationalement dont les offres correspondent au standard suisse
e) Manifestations de formation postgraduée d'instituts de psychothérapie reconnus pour la formation postgraduée selon le programme de formation postgraduée

Pour toutes les manifestations sponsorisées tant dans le domaine de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent que dans celui de la psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, la directive de l'ASSM «Collaboration corps médical et industrie» du 24 novembre 2005 (direction et contenu sous la responsabilité d'un médecin, interdiction de monosponsoring, orientation EBM, transparence financière, participation aux frais lors de manifestations plus importantes, cf. [www.samw.ch//Ethique/Collaboration corps médical – industrie](http://www.samw.ch//Ethique/Collaboration%20corps%20m%C3%A9dical%20-%20industrie)).

Les organisateurs automatiquement reconnus ont le droit d'annoncer leurs manifestations de formation continue comme reconnues par la SSPPEA. Ils sont alors tenus de garantir le respect des directives l'ASSM.

Pour **les formations continues d'organisateur non reconnus automatiquement**, le formulaire de demande de crédits (check-list) pour les manifestations de formation continue par des sociétés de discipline médicale rempli doit être envoyé au secrétariat de la SSPPEA. La check-list électronique de l'ASSM peut être téléchargée sur le site de la SSPPEA et envoyée en ligne au secrétariat. Le programme détaillé et complet de la manifestation doit être joint.

La **taxe** pour la reconnaissance s'élève à CHF 150.-, les manifestations non sponsorisées sont exemptes de taxes. En règle générale, le temps de traitement est de 14 jours (une reconnaissance expresse n'est pas possible).

Recommandation pour l'invitation :

A part les renseignements de base (thème, intervenants, organisateur, sponsors), il est recommandé de ne pas oublier les informations suivantes:

- public cible (conditions préalables, etc.)
- objectifs d'apprentissage
- orientation méthodologique pour les formations continues en psychothérapie
- établissement d'une attestation de participation sur laquelle figurent le titre de la manifestation et le nombre d'heures de formation continue (arrondi à la demi-heure suivante, sans pauses ni programme cadre). Une leçon de formation continue de 45 à 60 minutes correspond en règle générale à 1 crédit

Assurance qualité :

A la fin de chaque manifestation de formation continue, les participants doivent disposer de la possibilité d'en effectuer une évaluation (par exemple du contenu, de la forme, des coûts).

5 juin 2012